

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le mardi sept avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente-et-un mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Armel PÉDRON, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISEL, Mme Valérie DREYFUS

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Mathilde LALART	donne procuration à	Mme Sandrine FOUILLÉ
Mme Laure PALISSE	donne procuration à	Mme Charline TANGUY
M. Alban VARUTTI	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Jean-Sébastien GUITTON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11. DCM2026S3N11 - Comité de pilotage du CLIC Orvault – La Chapelle-sur-Erdre Désignation des représentants d'Orvault

Monsieur le Maire rapporte :

Dans une volonté d'apporter une réponse de proximité aux besoins multiples des personnes âgées dont la grande majorité souhaite rester vivre à domicile le plus longtemps possible, un partenariat a été développé entre les Villes d'Orvault et de la Chapelle-sur-Erdre et le CCAS d'Orvault.

Ce partenariat a abouti à la signature d'une convention tripartite le 18 décembre 2015 d'une durée de 5 années, à compter de l'ouverture de la structure le 15 février 2016, intitulée : CLIC Orvault-La Chapelle-sur-Erdre.

Sur la base de la convention, le CLIC Orvault-La Chapelle-sur-Erdre répond aux objectifs fixés par Nantes métropole :

- Participer à l'accueil de proximité et assurer l'information, le conseil et l'orientation des personnes âgées et de leur entourage
- Participer à l'évaluation des besoins, à la mise en place d'un plan d'aide et veiller à la coordination
- Favoriser la réflexion et la promotion d'actions de prévention du vieillissement et participer à l'observation gérontologique sur le territoire.
- Assurer l'accueil, l'écoute, l'information, le conseil, l'orientation pour toute question concernant les personnes âgées sur un territoire défini.
- Réaliser des analyses de la demande, contribuer à l'évaluation des besoins, mettre en œuvre un plan d'action coordonné au service de la personne âgée.
- Promouvoir des actions collectives de prévention du vieillissement et d'aide à l'entourage.
- Participer à l'observation des données gérontologiques.

La convention signée par le CCAS d'Orvault et les villes de La Chapelle-sur-Erdre et Orvault, en date du 28 décembre 2020, prévoit, à l'article 8, la constitution d'un comité de pilotage composé des représentants désignés par chaque signataire :

Le CCAS d'Orvault, gestionnaire du CLIC, y sera représenté par :

- Le président du CCAS, en qualité de titulaire, ou le vice-président du CCAS en qualité de suppléant.

La commune d'Orvault y sera représentée par :

- 2 élus municipaux désignés par le Conseil municipal en qualité de titulaires, ou leurs suppléants en nombre équivalent.

La commune de La Chapelle-sur-Erdre y sera représentée par :

- 3 élus municipaux désignés par le Conseil municipal en qualité de titulaires, ou leurs suppléants en nombre équivalent.

Chaque signataire pourra se faire accompagner par les fonctionnaires de son choix, ceux-ci siégeant en qualité d'expert avec voix consultative.

Le suppléant présent en séance n'a voix délibérative que s'il remplace un titulaire absent. A défaut, sa voix est consultative.

Ce comité de pilotage a vocation à favoriser une gestion commune du CLIC et sera chargé de :

- Fixer les objectifs prioritaires du CLIC en conformité avec les orientations du contrat d'objectifs validé avec Nantes métropole,
- Approuver le budget prévisionnel ainsi que tout document budgétaire, préalablement au vote du Conseil d'administration du CCAS d'Orvault
- Approuver toute modification apportée au planning d'intervention du CLIC sur chaque commune,
- Prendre toute décision concernant l'évolution des activités et des moyens du CLIC.

DECISION

VU la convention signée par le CCAS d'Orvault et les villes de La Chapelle-sur-Erdre et Orvault, en date du 28 décembre 2020,

Sur proposition de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que la désignation des membres du Conseil municipal au sein de cette instance soit prononcée à main levée, conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;
- **DESIGNE** :
 - Madame Stéphanie LEFEBVRE, titulaire liste de la majorité
 - Madame Charline TANGUY, suppléante liste de la majorité
 - Monsieur Thierry GUISNEL, titulaire liste de la minorité
 - Monsieur Lionel AUDION, suppléant liste de la minorité

en qualité de représentants pour siéger au comité de pilotage du CLIC Orvault
- La Chapelle-sur-Erdre.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 8 avril 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Moïra ASSES

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **08 AVR. 2026**

Et par publication le : **08 AVR. 2026**